



**PRÉFET  
DU VAR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau des finances locales

Jean-François RUIZ  
Chef du pôle contrôle budgétaire, fiscalité, FCTVA  
Tél : 04 94 18 83 17  
Mél : pref-finances-locales@var.gouv.fr

Toulon, le 28 FEV. 2024

Le préfet  
à  
Destinataires in fine

**Objet :** Contrôle budgétaire – Contrôle de légalité des décisions à caractère financier ou fiscal – Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)

**Pièces jointes :** - Tableaux de synthèse des observations et recommandations + annexes.

En application de l'article 72 de la Constitution et du code général des collectivités territoriales (CGCT), le contrôle budgétaire et de légalité relève de la compétence du représentant de l'État dans le département.

Les contrôles opérés au cours de l'exercice 2023 sur les actes budgétaires des collectivités locales et sur leurs actes non-budgétaires à caractère financier ou fiscal ont conduit mes services à recenser un certain nombre d'anomalies récurrentes.

De même, l'aboutissement de la réforme de l'automatisation du FCTVA (ALICE) avec l'intégration, en 2023, de l'intégralité des bénéficiaires, m'amène à revenir sur les anomalies les plus fréquentes et leurs conséquences, notamment sur le délai de versement.

**Afin de faciliter nos échanges et de limiter les retards de traitement, il me paraît utile d'appeler votre attention sur les différents points recensés dans les tableaux de synthèse ci-annexés, assortis d'observations et de recommandations.**

Bd du 112ème Régiment d'Infanterie  
CS 31 209 - 83070 TOULON CEDEX  
Tél : 04 94 18 83 17  
Mél : pref-finances-locales@var.gouv.fr

Par ailleurs, je rappelle aux collectivités et établissements publics qui n'ont pas encore adhéré au dispositif de télétransmission des actes et des budgets via, respectivement, l'application @CTES et l'application ACTES BUDGETAIRES, les avantages qui s'attachent à ces procédures : économies de papier, d'enveloppes et de frais d'impression, accusé de réception automatique des actes, gain de temps, limitation des déplacements.

Enfin, la généralisation du référentiel M57 et la mise en œuvre du compte financier unique (CFU) à l'horizon 2026 est conditionnée à la dématérialisation des maquettes budgétaires . De ce fait, je ne peux que vous inciter à vous engager, dans les meilleurs délais, dans cette démarche.

Je vous remercie de bien vouloir transmettre copie de cet envoi à l'ensemble des établissements publics rattachés à votre commune ou EPCI.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément que vous jugeriez utile.

Bien à mes,

Pour le Préfet et par délégation,  
le secrétaire général,

LUCIEN GIUDICELLI

- Copie aux sous-préfets de Brignoles et de Draguignan.

## **Liste des destinataires**

Monsieur le président du conseil départemental du Var

Monsieur le président de la métropole Toulon Provence Méditerranée

Madame et Messieurs les présidents des communautés d'agglomération

Messieurs les présidents des communautés de communes

Mesdames et Messieurs les maires du Var

Mesdames et Messieurs les présidents des centres communaux d'action sociale

Mesdames et Messieurs les présidents des caisses des écoles

Mesdames et Messieurs les présidents des syndicats mixtes

Mesdames et Messieurs les présidents des syndicats intercommunaux

## **Pour information**

Monsieur le directeur départemental des finances publiques

Monsieur le président de l'Association des Maires du Var

Monsieur le président de l'Association des Maires Ruraux du Var